

Cloture comptable, cut off et provisions

Public concerné :

Membre des services comptables, chef d'entreprise ou toute personne désirant se perfectionner en comptabilité.

Objectifs :

Comprendre la mécanique de l'arrêté des Comptes.

Différencier les provisions.

Se perfectionner dans l'anticipation des charges, des pertes en comprenant le principe de l'abonnement.

Contenu de la formation :

Journée 1 : La clôture comptable.

Principes comptables liés à l'arrêté des comptes et la clôture comptable :

- ▶ Obligation d'établir le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- ▶ Notions de date de clôture ou d'inventaire, de fin d'exercice, de situations intermédiaires.
- ▶ Principes de prudence, d'indépendance, de rattachement des charges aux produits, de juste valeur.
- ▶ Notions de décision de gestion.

Journée 2 : Comptes et provisions.

Les comptes issus de l'arrêté de compte :

- ▶ Les comptes rattachés : charges à payer et produits à recevoir.
- ▶ Les comptes d'amortissement.
- ▶ Les comptes de régularisation, transitoires ou d'attente :
 - Charges et produits constatés d'avance.
 - Écarts de conversion.
- ▶ Provisions et comptes de provisions :
 - provisions réglementées.
 - provisions pour dépréciation des éléments d'actif (stock, clients, titres...).
 - provisions pour restructurations.
 - provisions pour risques et charges.
 - provisions pour indemnités de fin de carrière.
 - provisions pour litiges (amendes...).
- ▶ Cas concrets :
 - Provisionner des « factures à établir ou FAE ».
 - Provisionner des « travaux en cours ou TEC » ou des « charges constatées d'avances ou CCA pour les frais généraux ».
 - Retour sur les Abonnements des charges et les différences d'incorporation sur autres charges.
 - Provisionner des « factures non parvenues ou FNP ».
 - Provisionner des « produits constatés d'avances ou PCA ».

Méthodes d'intervention :

Apports théoriques.

Exercices pratiques.

Études de cas.

Cloture comptable, cut off et
provisions